



Association Sportive de
Corbeil-Essonnes
PLONGEE

Stade Nautique Gabriel Menut
49 rue du Bas Coudray
91100 Corbeil-Essonnes

Association loi 1901
Déclarée en Préfecture de l'Essonne
N° W912003877
Siret : 511 745 382 00016
Affiliation FSGT n° 1 91 01 275 052
Affiliation FFESSM n° 07 91 0604

ADRESSE ELECTRONIQUE :
latortuemarine@gmail.com

WEB: www.tortuemarine.asso.fr



FICHE SORTIE

MARSEILLE Atelier de la mer

Jeudi 08 au Dimanche 11 Mai

Limité à 20 personnes

Niveaux concernés A partir de PA20

Inscription confirmée avec 100€ d'acompte versé sur :



<https://www.helloasso.com/associations/asce-plongee/evenements/sortie-marseille-atelier-de-la-mer>

	TARIF	Subvention CLUB	Part Adhérent	
Plongeur	500 €	Plongeur simple	425	
Encadrant/Moniteur		Plongeur avec livret	350	
Non Plongeur				200
				280

Ce prix comprend	Ce prix ne comprend pas	Ne pas oublier
6 plongées (Jeudi après-midi au dimanche midi)	Transport	Certificat médical de moins d'un an et licence à jour
Hébergement auberge jeunesse 3 nuits en pension complète		Carte de niveau
Repas du jeudi et dimanche midi	Nitrox 6€	Carnet de plongée
		Equipements de plongée (ordi, parachute)

Prêt de matériel du club (Compléter la fiche de prêt MATERIEL)

A réserver avec chèque de caution à l'ordre de « ASCE plongée », 200€ par équipement emprunté

Clôture des inscriptions le 11/04/25

Merci de remettre vos dossiers d'inscription avec le règlement à la commission SORTIE

Réservation des sorties

Les sorties organisées par l'association sont réservées aux adhérents en priorité, puis ouvertes à leurs conjoints dans la mesure des places disponibles.

La réservation est effective à réception de la fiche d'inscription dûment signée et accompagnée du règlement demandé.

Aucune réservation ou pré-réservation pour une activité ne sera possible sans ces éléments.

L'adhérent mineur doit obligatoirement fournir une autorisation parentale, ou être accompagné par son représentant légal, auquel cas, il est sous la responsabilité de celui-ci.

Assurance des sorties

Dans certaines activités, l'association pourra exiger une attestation d'assurance individuelle, couvrant le rapatriement, les accidents de plongée, les frais de caisson, frais de recherche et l'annulation voyage (plongeur et non plongeur).

Cette exigence sera annoncée lors des briefings et précisée sur la fiche d'inscription.

Remboursement des sommes engagées

L'association ne saurait être tenue pour responsable et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de :

- Non-exécution des prestations pour des raisons indépendantes de sa volonté,
- De force majeure,
- D'annulation/désistement du fait de l'adhérent, (les versements restent acquis à l'association quelque en soit les raisons invoquées).

Fiche d'inscription

Libellé	Plongeur	Non Plongeur
Nom Prénom		
Numéro de téléphone		
Niveau acquis		<i>Sans objet</i>
Niveau préparé		<i>Sans objet</i>
Nombre de plongées		

Je verse ma participation en chèque (maximum en 3 chèques, datés du jour de l'inscription)

Chèque libellé à l'ordre de : l'ASCE PLONGEE ou en chèques vacances ANCV

Chèques et/ou Chèques vacances (ANCV)	Montant	Date encaissement

Je soussigné(e).....demande à participer au séjour ci-dessus désigné et déclare avoir pris connaissance des conditions générales et participation aux frais.

• Fait à le

• Signature

